



Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat Partie n°1 de l'ancien cimetière

Concession n°202 - DESFOUGERE BOUCHET

Délivrée le 02/04/1903 (en mairie)

dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : BOUCHET Léger,
BOUCHET Maurice, DEFOUGERE Marie (ép. BOUCHET), BOUCHET Gilbert

Aujourd'hui, le 28 février 2025, à 09 heures 00 de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 27 janvier 2025, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de Monsieur Thierry MAGNON, fonctionnaire de police.

Il est précisé qu'aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis (affiché le 25/06/2023 et 27/01/2025 à la porte de la mairie et au cimetière, sur le site internet de la commune et dans la presse régionale)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte du titre de concession dont une copie est ci-annexée

fissures, tour en ferronnerie qui rouille, affaissement général de la structure, plaque brisée, mousse et lichen

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de Monsieur Thierry MAGNON, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police

Signature du maire

La fiche détaillée de la concession est joint en annexe du présent procès-verbal qui a été publié le
03/03/2025



Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le

ID : 063-216300194-20250603-CIM_2025_07-AI

CONCES

CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :

DESFOUGERE BOUCHET

Titre de concession : 202

Date d'acquisition : 7542

Cimetière : Partie n°2 de l'ancien cimetière

Etat général: fissures, tour en ferronnerie qui rouille, affaissement général de la structure, plaque brisée, mousse et lichen

Superficie : 6 M² **Durée de la concession** : perpétuelle

Description de la concession : caveau

Objets funéraires : plaque

Liste des défunts inhumés (connus) : BOUCHET Léger, BOUCHET Maurice, DEFOUGERE Marie (ép. BOUCHET), BOUCHET Gilbert

Observations :

RAPPEL DE LA PROCEDURE

➤ **Procès-verbal de constatation initial du 25/07/2023, avec les signatures de :**

**** Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**** Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**

Publication du Procès-verbal de constatation pendant un mois, à quinze jours d'intervalle :

- Du 26/07/2023 au 26/08/2023 ;
- Du 12/09/2023 au 12/10/2023 ;
- Du 27/10/2023 au 27/11/2023.

Envoi à la préfecture le 30/11/2023

Visites de contrôle : 30/10/2023, 28/11/2023, 11/04/2024, 17/01/2025

➤ **Procès-verbal de constatation définitif du 28/02/2025, avec les signatures de :**

**** Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**** Thierry MAGNON (Policier Municipal de la commune d'AULNAT)**

Acte de concession

F

DEPARTEMENT
de l'Allier de Rome

ARRONDISSEMENT
de Clermont-fd

CANTON
de Clermont-fd

COMMUNE D' AULNAY

CONCESSION à PERPÉTUITÉ
(SÉPULTURE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL)

Nous, Maire de la commune d' **AULNAY**

Vu le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804) dans ses dispositions relatives aux concessions de terrain pour fondations de sépulture dans les cimetières;

Vu l'Ordonnance royale du 6 décembre 1843 relative aux cimetières communaux;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du *11^{er} Mars 1881* fixant le tarif des Concessions de terrain pour sépultures;

Vu la demande nous présentée par *M^{me} Desfontaine Marie Anne Bouchet, demeurant à Aulnay* et tendant à obtenir la concession à perpétuité de *six* mètres superficiels de terrain dans le cimetière de cette commune, pour y fonder *sa sépulture et celle de sa famille*

La Pétitionnaire s'engageant à verser immédiatement dans la caisse du receveur communal, pour prix principal de cette Concession la somme de *Cent cinquante francs* dont *Cent francs* au profit de la commune et *cinquante francs* au profit des pauvres, le tout conformément aux arrêtés et délibérations précités.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER

Il est fait Concession à perpétuité, à partir de ce jour, au profit de l'impétrant sus-nommé, de *six* mètres superficiels de terrain, dans le cimetière de la commune d' **AULNAY** pour y fonder *la sépulture et celle de sa famille* ci-dessus dénommé.

La dite concession portera le N° 2 des concessions prises dans le carré Communal B, allée centrale

Visé pour valoir timbre de
redevances
à
de

*160
8
1280
8
20180*

N 509
DIMENSION
2^e

2016



2023



📷 Photographie du PV du 25/07/2023









📷 Photographie du PV du 28/02/2025

